

Révisé le :

SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

AVIS PUBLIC en ce qui concerne l'achat par : Société Immobilière SAJ

Date de publication :

Aux personnes habiles à voter avant le début d'inscriptions sur la liste d'admission au secteur du Parc de maisons mobiles LAJOYE BOUTE AU TERNANOU CORREAU

1. L'avis d'avis establi en conseil tenu le 31 janvier 2025, le conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur a adopté le règlement numéro 001-002 relatif : Règlement relatif aux maisons de 400 000 \$ et un budget de 400 000 \$ pour la période de temps du parc de maisons mobiles Lajoie.
2. Les personnes habiles à voter avant le début d'inscriptions sur la liste d'admission au secteur concerné peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un avis public afin d'être en connaissance de l'existence de ce règlement et qu'il soit en vigueur sur le territoire de la commune concernée.

Au moment d'enregistrer les maisons à construire, le promoteur devra se conformer aux normes, à l'étape (détails) en précisant sur des documents suivants :

- + carte d'assurances habitation effectuée par le Régie de l'assurance-maladie de Québec;
 - + permis de construire ou permis provisoire délivré par le Service de l'urbanisme et des permis de Québec;
 - + permis de construire;
 - + certificat de conformité (TMI);
 - + carte d'identité des forces provinciales.
3. Le nombre de demandes reçues doit être le règlement numéro 001-002 faire l'objet d'un avis public afin d'être en connaissance de l'existence de ce règlement et qu'il soit en vigueur sur le territoire de la commune concernée.
 4. Le règlement pour être valide sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipal.ca sous le thème suivants : du lundi au vendredi de 9 h à 17 heures, lundi au jeudi de 12 h à 16 h.
 5. Le règlement sera accessible de 23-4-10 h le mercredi 26 février 2025 à l'adresse suivante : Bureau municipal 07, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0L 1G0.
 6. Le détail de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 9 h le jeudi 27 février 2025 au Bureau municipal, situé au 07, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0L 1G0.
 7. Le conseil municipal devra se conformer à l'avis public relatif aux maisons de 400 000 \$ et un budget de 400 000 \$ pour la période de temps du parc de maisons mobiles Lajoie.

